

2018_CT2_209

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget supplémentaire 2018 - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline - RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGEY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 21 juin 2018

02_1_03

■ **Budget supplémentaire 2018 - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 28 Juin 2018

7418

■ Budget supplémentaire 2018 - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 14 décembre 2017, le Budget Primitif 2018 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif

1 – Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)

Le vote du compte administratif 2017 laisse apparaître un excédent global de clôture de 69.461,60 €. Le présent budget supplémentaire permet de :

- reprendre le résultat de la section d'exploitation (+69.461,60 € sur la nature 002) ;
- affecter ce résultat au financement de dépenses supplémentaires :

Fourniture de petit entretien (chapitre 011 – nature 6063) : + 69.461,60 €

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous

Autres charges exceptionnelles – reversement subventions (chapitre 67 – nature 678) : + 200 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_209-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Autres produits exceptionnels – remboursement subventions (chapitre 77 – nature 778) : +200 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
269.461,60 €

La section d'investissement n'est pas mouvementée

2 – Service Public d'Elimination des Déchets (S.P.E.D.)

Après vote du compte administratif 2017, l'affectation du résultat à constater au Budget Supplémentaire est la suivante :

→	Résultat de fonctionnement reporté (01/002) :	+ 5 431 892,87€
-	Solde d'exécution de la section d'investissement (01/001) :	- 1 004 526,22 €
-	Excédent de fonctionnement capitalisé (01/1068) :	+ 2 223 000,00 €

Le tableau détaillé relatif au Budget Supplémentaire 2018 du S.P.E.D. est joint en annexe au présent rapport.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
6 188 975,87 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
1.200.000,00 €

3 – Budget Annexe de l'Aménagement

Le vote du compte administratif 2017 laisse apparaître :

-	Un résultat de fonctionnement reporté (01/002) :	- 12.847,52 €
-	Un solde d'exécution de la section d'investissement (01/001) :	415.335,81 €

Aussi, il convient d'ajuster les écritures de stock de la manière suivante :

-	Variation des encours de stock de production (71355)	+ 12.847,52 €
-	Travaux (3354)	+ 12.847,52 €

Et d'ajuster la participation du Budget Général « Autres dettes GFP de rattachement ».

L'équilibre du Budget supplémentaire du Budget Annexe de l'Aménagement se présente ainsi ;

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018				
-- Budget Annexe de l'Aménagement --				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
002	002		Résultat de Fonctionnement reporté	12 847,52
	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				12 847,52
RECETTES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	12 847,52
	7015		Vente de terrains aménagés	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				12 847,52
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
040	3555		Stocks de terrains aménagés	12 847,52
16	168751		Remboursement Avance du Budget Principal	192 448,29
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				205 295,81
RECETTES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	B.P. 2018
001	001		Solde d'exécution section d'investissement	415 335,81
16	168751		Avance du Budget Principal	- 210 040,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				205 295,81

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
12.847,52 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
205.295,81 €

4 – Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement

4.1. Budget Annexe de l'Assainissement en DSP

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1^{er} janvier 2018.
Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Charges à caractère général (chapitre 011)	220 210	Produits des services (chapitre 70)	- 536 800
Charges de personnel (chapitre 012)	180 000	Participations et subventions (chapitre 74)	18 350
Autres charges de gestion courante (65)	- 70 800	Autres produits de gestion courante (75)	- 10 000
Intérêts de la dette (Chapitre 66)	- 20 200		
Charges exceptionnelles (67)	- 24 500		
Dotations aux provisions et dépréciations (68)	- 68 000	Amortissements des subventions transférables (chapitre 042)	81 000
Dotations aux amortissements (chapitre 042)	408 700		
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	- 1 072 860		
Total Dépenses	- 447 450	Total Recettes	- 447 450

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Capital de la dette (chapitre 16)	87 700	Virement de la section de Fonctionnement (chapitre 021)	- 1 072 860
		Ressources Propres	
Total Dette	87 700	Total Ressources Propres	- 1 072 860
Amortissement des subventions transférables (chapitre 040)	81 000	Dotations aux amortissements (chapitre 040)	408 700
Dépenses d'équipement	17 455 440	Subventions / participations	4 306 989
Subventions d'investissement	76 902	Emprunt	14 058 213
Total Dépenses	17 701 042	Total Recettes	17 701 042

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
- 447.450,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
17.701.042,00 €

4.2. Budget Annexe de l'Assainissement en Régie

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.
Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	CPTE		B.S. 2018	CHAP	CPTE		B.S. 2018
011	6287	Remboursement de frais aux communes membres	970 098	70	7087	Rembours. de frais par les communes membres	934 303
012	6215	Remboursement frais de personnel exerçant compétence	280 736				
042	6811	Dotations aux amortissements	4 000	042	777	Quote part des subventions transférables	11 000
023	023	Virement à la section d'Investissement	- 309 531				
Total Dépenses			945 303	Total Recettes			945 303

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	CPTE		B.S. 2018	CHAP	CPTE		B.S. 2018
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 309 531
040	13918	Subventions d'équipement transférables	11 000	040	281532	Dotations aux amortissements	4 000
16	1641	Remboursement capital - Autres dettes	-	16	1641	Emprunt et dette	1 108 463
23	238	Dépenses d'équipement	791 932				
23	238	Travaux d'urgence (enveloppe globalisée)					
Total Dépenses			802 932	Total Recettes			802 932

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
945.303 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
802.932 €**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_209-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

4.3. Budget Annexe de l'Eau en DSP

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.
Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Charges à caractère général (Chapitres 011)	- 242 930	Produits des services (Chapitre 70)	- 1 083 400
Charges de personnel (Chapitre 012)	- 25 000	Participations et subventions (Chapitre 74)	- 66 900
Autres charges de gestion courante (65)	200	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	12 900
Intérêts de la dette (Chapitre 66)	26 040		
Autres dépenses (Chapitres 67,68 et 022)	- 180 535		
Dotations aux amortissements (Chapitre 042)	- 11 770	Amortissements des subventions transférables (Chapitre 042)	61 585
Virement à la section d'investissement (Chapitre 023)	- 641 820		
Total Dépenses	- 1 075 815	Total Recettes	- 1 075 815

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	BS 2018		BS 2018
Capital de la dette (Chapitre 16)	48 630	Virement de la section de Fonctionnement (Chapitre 021)	- 641 820
		Ressources Propres	
Total Dette	48 630	Total Ressources Propres	- 641 820
Amortissement des subventions transférables (Chapitre 040)	61 585	Dotations aux amortissements (Chapitre 040)	- 11 770
Dépenses d'équipement	12 665 500	Subventions / participations	4 293 043
		Emprunt d'équilibre	9 136 262
Total Dépenses	12 775 715	Total Recettes	12 775 715

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 075 815 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

12 775 715 €

4.4. Budget Annexe de l'Eau en Régie

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.

Le 14 décembre 2017 a été adopté le premier Budget annexe métropolitain relatif à cette compétence.

Il convient aujourd'hui d'ajuster les prévisions telles que détaillées ci-dessous :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 -- BUDGET ANNEXE EAU REGIE --

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	B.S. 2018		B.S. 2018
Depense liées à l'exercice de la compétence	155 952	Produits liés à l'exercice de la compétence	168 573
Charges de personnel	436 736	Subventions et participations	360
Intérêts de la dette	-	Autres produits	25 550
Autres dépenses	-	Subventions transférables	-
Dotations aux amortissements	83 167		
Virement à la section d'investissement	481 352		
Total Dépenses	194 503	Total Recettes	194 503

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	B.S. 2018		B.S. 2018
Capital de la dette	-	Virement de la section de Fonctionnement	481 352
		Ressources propres	-
Total Dette	-	Total Ressources Propres	481 352
Subventions d'équipement transférables	-	Dotations aux amortissements	83 167
Dépenses d'équipement	2 427 885	Subventions / participations	-
		Emprunt d'équilibre	2 826 070
Total Dépenses	2 427 885	Total Recettes	2 427 885

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

194.503 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

2.427.885 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_209-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 034-3053/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif 2018 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Les Budgets Supplémentaires 2018 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix sont adoptés, par nature, tel qu'ils vous sont présentés ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Didier KHELFA

BS 2018

FONCTIONNEMENT

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	ligne	chapitre	fonction	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances							
Recettes							
6 488 975,87	1349	002	01	002	Résultat de fonctionnement reporté		5 431 892,87
		66	01	66111	Charges d'intérêts	50 000,00	
	177	042	01	6811	Dotation aux amortissements	500 000,00	
Dépenses							
550 000,00	100	73	7211	73133	TEOM		-55 300 000,00
	A	74	7211	74888	TEOM		56 357 083,00
					Virement à la section d'investissement	0,00	
						550 000,00	6 488 975,87
Prévention et Gestion des Déchets							
SC / Services Communs							
Dépenses :							
4 638 975,87	85	011	7211	617	Etudes et recherches	-30 000,00	
	220	65	7211	6574	Subventions	30 000,00	
Recettes							
-300 000,00	80	011	7211	62872	Charges de structure	500 000,00	
		68	7213	6815	Provisions pour risques et charges de fonctionnement	2 214 526,22	
		68	7213	6865	Provisions pour risques et charges financières	1 924 449,65	
	94	70	7212	70688	Autres prestations de service		-150 000,00
	276	74	7212	74788	Subventions et participations autres organismes		-150 000,00
RH / Charges de personnel							
Dépenses :							
1 000 000,00	9	012	7212	64111	Rémunération du personnel	800 000,00	
	196	012	7211	64111	Rémunération du personnel	200 000,00	
					TOTAL	6 188 975,87	6 188 975,87

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_209-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BUDGET ANNEXE S.P.E.D.

BS 2018

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION					LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	ligne	Fonction	Opér. Budgétai	Opération Nature	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances								
Recettes								
1 200 000,00		01	001		001	Solde d'exécution reporté N-1	1 004 526,22	
					1641	Emprunt		-800 000,00
						Amortissement		500 000,00
		01	10		1068	Affectation en réserves		2 223 000,00
Dépenses								
1 004 526,22		7213			1311	Subventions d'investissement		-723 000,00
							1 004 526,22	1 200 000,00
Prévention et Gestion des Déchets								
COLL / Collecte								
76 820,78	3474	7212	183	DI183	21828	Autres matériels de transport	76 820,78	
TT / Traitement								
31 570,00	2397	7213	149	DI149AP	2128	Autres agencements et aménagements	-124 600,00	
	3454	7213	114	DI114TTC	21538	Autres réseaux	114 400,00	
	2396	7213	149	DI149AP	2031	Frais d'études	41 770,00	
1Bat / Bâtiments								
-150 000,00	3477	7212	181	DI181	21351	Bâtiments publics	-100 000,00	
	2414	7212	453	DI4532AP	2033	Frais d'insertion	-15 000,00	
	2415	7212	453	DI4532AP	2031	Frais d'études	-35 000,00	
TTVS/Traitement								
Vente services								
52 083,00	2448	7213	149	DI149HT	2128	Autres agencements et aménagements	28 834,00	
	3455	7213	114	DI114HT	21538	Autres réseaux	7 166,00	
	3483	7213	114	DI114HT	2128	Autres réseaux	8 600,00	
	2450	7213	149	DI149HT	2031	Frais d'études	7 483,00	
TL / Transport								
Logistique								
185 000,00	A créer	7213	173	DI173AP	21828	Autres matériels de transport	100 000,00	
	3470	7213	184	DI184	2128	Autres agencements et aménagements	85 000,00	
						TOTAL	1 200 000,00	1 200 000,00

solde **0,00**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_209-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget supplémentaire 2018 - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_209-
DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018